



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2021

n° 01-2021

Création de trois postes pour l'intégration d'agents de l'IFCE

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 19 mars 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 11 mars 2021.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.
Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD en présentiel	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Jean-Manuel COUSIN en visioconférence	Conseiller régional
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 2 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

Membres suppléants

Mme Marie-Pierre FAUVEL en visioconférence	Conseillère départementale
Mme Isabelle VANDENBERGHE en présentiel	Conseillère régionale

EXCUSES :

Membres titulaires :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale Représentée par M. Jean-Manuel COUSIN
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental Représenté par Mme Marie-Pierre FAUVEL

Création de trois postes pour l'intégration des agents de l'IFCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition des agents de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) en poste au Pôle Hippique sur la période 2017/2020 prenant fin le 31 mars 2021, et les trois agents concernés par la fin de cette convention ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 19 mars 2021 ;

le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants,

décide la création de trois postes selon les modalités suivantes :

Intitulé du poste	chargé de projet « coordination des acteurs permanents du site »
Grade cible	Agent de maîtrise principal
Niveau de classification	C3

Intitulé du poste	agent technique « appui aux acteurs permanents du site »
Grade cible	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Niveau de classification	C2

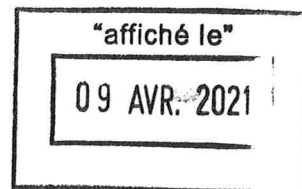
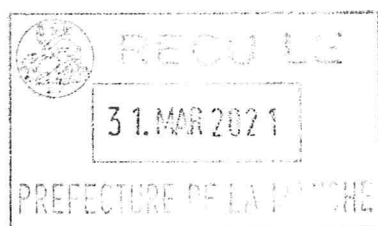
Intitulé du poste	agent technique « évènementiel »
Grade cible	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Niveau de classification	C2

Ces postes sont classifiés selon les dispositions de la délibération du 4 mars 2020, portant sur la classification des emplois et du RIFSEEP, dans les conditions présentées dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT



Filière	Emploi	Nombre de postes	Niveau de classification	Grades de référence		RI cible (base politique RH CD)	CIA
		0	A9				
		0	A8				
		0	A7				
		0	A6				
		0	B6				
Administrative	Responsable événementiel	1	B5	Rédacteur principal 1ère classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac + 2 et une expérience avérée dans le domaine de la gestion d'événementiels. Assure sous la responsabilité du directeur l'organisation des événements en disposant une capacité à résoudre des problèmes touchant à l'organisation logistique et administrative et à la communication. Est en contact avec de multiples externes nécessitant une capacité à négocier à défendre les intérêts du syndicat mixte tout en proposant un service de qualité,	480,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Assistant communication	2	B4	Rédacteur - rédacteur principal 2ème classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac + 2 et une capacité à proposer et concevoir et mettre en œuvre en autonomie des outils de communication que ce soit en interne ou en externe, dans le respect du plan de communication défini au sein du syndicat mixte. Nécessite des capacités à apporter des conseils et à porter un argumentaire auprès d'interlocuteurs internes et externes,	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Gestionnaire administratif	1	C2	Adjoint administratif principal 1ère classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac. Nécessite de capacité à gérer en autonomie mais dans le respect de procédures, des activités de suivi administratif et comptable	330,00 €	Dans la limite du plafond

"affiché le"
09 AVR. 2021



Sportive	Responsable du centre équestre	1	B5	Educateur des activités physiques et sportives - éducateur des activités physiques et sportives principal 1 ère classe	Emplois nécessitant un niveau d'étude correspondant à un BAC + 2 et une expérience avérée dans le domaine de la gestion d'équipements de sport équin, une très forte autonomie, une capacité à résoudre des problèmes touchant à la fois à la gestion administrative et technique et à l'encadrement de projet pédagogique du centre équestre. Assure l'encadrement hiérarchique de l'équipe du centre équestre et assure la responsabilité du bon fonctionnement du centre dans le respect des objectifs définis par le syndicat mixte.	600,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Educateur centre équestre	2	B4	Educateur des activités physiques et sportives - éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	Emplois nécessitant un niveau d'étude correspondant à un BAC + 2. Dispose d'une large autonomie pour planifier et organiser les actions pédagogiques dont l'agent assure la mise en œuvre. Assure sous la responsabilité du responsable du centre équestre la gestion de l'entretien des équipements sportifs et participe à l'organisation des événements sportifs.	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
Technique	Coordinateur technique	1	B4	Technicien -technicien principal 2ème classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau BAC + 2. Encadre hiérarchiquement l'agent technique en charge de l'entretien des structures et fonctionnellement le prestataire externe en charge de l'entretien des espaces verts. Dispose d'une autonomie pour organiser et contrôler le programme de travaux d'entretien du site, dans le respect des objectifs définis pour la gestion du site.	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Chef d'équipe	1	C3	Agent de maîtrise - agent de maîtrise principal	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau BAC PRO. Encadre hiérarchiquement l'équipe technique en charge de l'organisation de l'événementiel et assure sous la responsabilité du responsable du pôle, la coordination technique des événements organisés par le syndicat mixte,	360,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Chargé de projet	1	C3	Agent de maîtrise - agent de maîtrise principal	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau BAC PRO. Coordonne l'ensemble des acteurs qui exercent leurs activités sur le site du Pôle Hippique et encadre l'équipe dédiée à cette activité.	360,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire

Agent technique et de maintenance	6	C2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau CAP BEP dans un domaine technique. Assure sous la responsabilité et le contrôle du chef d'équipe ou du chargé de projet , l'entretien et la maintenance des équipements ou la logistique des évènements gérés par le syndicat mixte.	330,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	0	C1	Adjoint technique et adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			